



PALATINE GLOBAL ASSETS

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

**Rapport Annuel
2023/2024**



PALATINE GLOBAL ASSETS

FCP à vocation générale

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

28/03/2024

- I – CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'OPCVM recherche une performance supérieure à l'€str +4%, grâce à une gestion discrétionnaire et une allocation dynamique d'actifs diversifiés composés d'actions, de titres de taux et d'OPC. L'€str (Euro Short Term Rate) est le taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Le portefeuille pourra être exposé dans les limites de -30% minimum et de 60% maximum sur des placements actions et jusqu'à 100% sur des placements taux.

La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit (critères financiers, choix du segment de courbe crédit, choix de la qualité de crédit et sélection des titres).

La gestion est totalement discrétionnaire. Les répartitions des investissements par pays, entre dette publique et dette privée, et en obligations convertibles à dominante taux mixtes varient selon les choix de la gestion. Le FCP pourra investir en titres dits spéculatifs procurant un rendement supérieur à celui de l'€STR dans la limite de 20% maximum de l'actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou étranger.

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs fondée sur une analyse approfondie des différentes classes d'actifs, dans un deuxième temps elle vise à investir dans la sélection la plus adéquate.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, déterminants des marchés et facteurs techniques) de l'évolution des grandes classes d'actifs. Cette analyse permet la détermination des zones géographiques, du niveau d'investissement en actions, des niveaux de sensibilité et l'anticipation des évolutions des taux. Les allocations entre actions et titres de taux et la pondération des grandes et petites capitalisations varient selon les choix discrétionnaires de la gestion suivant les opportunités qu'elle détecte et en fonction de ses anticipations.

L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme sur taux, actions, indices et devises, et des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises pour ajuster l'exposition du portefeuille, en substitution d'une détention directe de titres, ou en couverture des titres détenus. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité, comprise entre - 8 et + 8, et réaliser des ventes de futures sur indices actions dans la limite d'une exposition aux marchés actions comprise entre -30% et 60%. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net. L'exposition au risque de change peut être supérieure à 10% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 12h. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 4 ans.

► **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence est l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 4%.

L'€str est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux au jour le jour sur les opérations en blanc entièrement fondé sur le dispositif de déclaration des statistiques du marché monétaire. Les informations sur ce taux sont notamment disponibles sur le site internet de la Banque de France www.banque-france.fr.

L'administrateur de l'indice bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Le FCP n'est pas indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en œuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous :

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que, à tout moment, le FCP ne soit pas investi sur les marchés les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : le FCP peut, à tout moment, être exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels l'OPCVM peut être exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de taux : le FCP peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut être exposé (20% maximum) au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse importante de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : le FCP pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance...) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de change : le FCP peut être exposé au risque de change pour la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Lors de sa réunion du 7 mars, la BCE a laissé à nouveau ses taux directeurs inchangés (taux «refi» à 4.50%, taux de facilité de prêt marginal 4.75% et taux de facilité de dépôt à 4.00%). Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs depuis juillet 2022 dont le cumul a atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court, la BCE a laissé ses taux inchangés pour la quatrième fois consécutive depuis octobre alors que l'inflation est en net recul ces derniers mois dans la zone euro. Le taux de dépôt, qui fait référence, se situe donc toujours au plus haut depuis la création de la BCE en 1999. En ce qui concerne les divers plans d'achats d'actifs dans le marché, la situation évolue peu, la BCE continuant de réduire la taille de son bilan.

Ainsi le portefeuille du programme d'achat d'actifs (Asset Purchase Programme, APP) diminue régulièrement à un rythme mesuré et prévisible, l'Eurosystème ayant déjà cessé de réinvestir les remboursements en principal des titres arrivant à échéance. Pour le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP), le Conseil des gouverneurs entend poursuivre le réinvestissement intégral des remboursements en principal des titres arrivant à échéance au cours du premier semestre 2024, puis ce portefeuille sera réduit de 7,5Mds€ par mois en moyenne au second semestre de l'année 2024 avant que tous réinvestissements ne s'arrêtent fin 2024. Enfin l'encours global résiduel de l'ensemble des TLTRO devant être repayé dans l'année ne s'élève plus qu'à environ 150Mds€.

Ainsi si le processus désinflationniste est bien entamé en zone euro, la BCE n'est en revanche pas encore assez confiante concernant l'évolution vers l'objectif de 2 % d'inflation, a déclaré sa présidente Mme Lagarde : «Nous progressons bien vers notre objectif d'inflation» mais «nous ne sommes pas suffisamment confiants» quant au fait d'atteindre la cible à terme. On en saura « beaucoup plus en juin » a-t-elle ajouté, alors que nombreux analystes tablent sur le milieu de l'année pour de futures baisses des taux. De fait la BCE a abaissé sa prévision d'inflation pour 2024 en zone euro à +2,3 % sous l'effet de l'impact plus faible des prix de l'énergie mais l'institution ne s'attend désormais à ce qu'elle atteigne son objectif de +2 % plus qu'en 2025. Cependant la politique de resserrement monétaire menée depuis juillet 2022 pour maîtriser la flambée des prix causée par le conflit russo-ukrainien a eu pour corollaire une quasi-stagnation de l'économie de la zone euro depuis près d'un an et demi. De nombreux intervenants de marché estiment donc que la BCE, en tardant à baisser ces taux, risque de compromettre un rebond salutaire de l'activité. De fait, la BCE a abaissé sa prévision croissance du PIB pour la zone euro en 2024 à 0,6 % contre 0,8 % précédemment.

Dans ce contexte, les marchés ont continué de corriger en mars comme en janvier et février les excès de leurs anticipations ayant prévalu fin 2023 tant en termes d'horizon des premières baisses des taux directeurs (de la fin du 1er trimestre à la fin du 1er semestre) que d'ampleur de ces baisses cumulées d'ici à la fin de l'année (de 175bps fin décembre à 125bps fin janvier, puis à 100bps fin février et à 75/100bps en mars).

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, si en 2020 le PIB avait chuté de -6.4% à raison de la «crise covid», il avait rebondi à +5.2% en 2021 en sortie de confinement. Puis en 2022, la croissance de la zone euro s'est quand même affichée à +1.8% en dépit des effets récessifs du conflit russo-ukrainien sur l'activité économique. En revanche la croissance a franchement décéléré en 2023 puisque, selon Eurostat, les 20 pays partageant la monnaie unique ont enregistré une croissance de seulement 0,5%. En ce qui concerne l'indice PMI Markit composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche en hausse en mars à 49.9 contre 49.2 en février mais se situe donc pour le 10ème mois consécutif sous le seuil des 50, frontière entre croissance et récession. L'indice PMI du secteur des services s'affiche également en hausse à 51.1 en mars contre 50.2 en février alors que celui du secteur industriel baisse à 45.7 en mars contre 46.5 en février. Si l'indice des services se situe au-dessus du seuil des 50 pour le second mois consécutif, en revanche celui du secteur industriel est sous ce seuil pour le 21ème mois consécutif! La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans les secteurs industriels. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. En mars elle a enregistré un nouveau repli à +2.4% contre +2.6% en février et retrouve donc son plus bas de novembre à +2.4% et demeure donc toujours un peu éloignée des 2% cibles d'équilibre de moyen-terme de la BCE. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, a, quant à elle, également enregistré un léger repli à en mars +2.9% contre +3.1% en février, soit son niveau le plus bas depuis mars 2022. Or c'est bien l'évolution de cette inflation sous-jacente qui préoccupe en premier lieu la BCE. Ce repli sous les 3% pour la 1ère fois depuis 2 ans va dans le bon sens tout en demeurant encore un peu éloigné des 2% cibles. Même si la BCE va continuer d'être «data dependant», le scénario d'une première baisse des taux directeurs en juin se confirme toutes choses égales par ailleurs. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il baisse légèrement en janvier à +6.4% contre +6.5% en décembre et retrouve son niveau de novembre, le plus bas niveau jamais enregistré depuis le début de la série statistique en 1998, juste avant le lancement officiel de l'euro en janvier 1999 et se situe donc très nettement en-dessous de son niveau prépandémique de 7.4% en février 2020. Le ralentissement de la croissance ne semble pas

encore suffisant pour trouver sa traduction dans les chiffres du chômage qui résiste bien. Si l'on associe cela à la moyenne des progressions salariales en zone euro en 2023 pour 2024 qui devrait être voisine des 5%, on comprend pourquoi la BCE semble encore craindre un effet de second tour sur l'inflation à raison des hausses salariales.

Dans ce contexte, en mars, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +3.907%, celle du swap 1 an OIS à +3.455% et celle de l'Euribor 3 mois à +3.923%.

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, ils auront été en hausse quasi-continue de début 2021 jusqu'au début octobre 2023 où ils ont atteint leur plus haut en réaction à la forte hausse de l'inflation et aux resserrements monétaires des principales banques centrales. Mais en novembre et décembre 2023, ils ont enregistré une baisse spectaculaire suite aux excès d'anticipations de baisses des taux directeurs tant aux USA qu'en zone euro. Le premier trimestre 2024 marque une correction de ces excès de baisse. Ainsi le taux du Bund 10 ans est-il passé de +2.02% fin décembre à +2.16% fin janvier, à +2.41% fin février et à +2.30% fin mars (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à 2.97% début octobre 2023). Ce léger repli des taux obligataires de la zone euro en mars trouve son origine tant dans la faiblesse persistante de la croissance économique que dans la poursuite de la désinflation en zone euro encrant les anticipations de début du cycle baissier des taux directeurs BCE à la fin du premier semestre 2024. Toutefois toute extension des conflits armés actuellement en cours, et notamment du conflit proche-oriental, pouvant entraîner de nouvelles hausses des prix des produits pétroliers, est susceptible de remettre en cause à tout moment ce scénario central.

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11.2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet 2022 il avait commencé à se replier pour repasser peu à peu en territoire négatif et atteindre un plus bas historique à -10.7bps en février 2023 traduisant un nouveau désintérêt des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022/2023. Depuis ce spread est repassé en territoire positif reflétant un regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursement total des TLTRO 3 dans le courant de l'année 2024. Ainsi cet écart est passé de +4.8bps en février à +3.8bps en mars.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», est à +54bps fin mars. Il se situe donc toujours très en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On rappellera également les plus hauts atteints par cet indice durant ce conflit fin septembre 2022 à +138bps. Or il est patent que tant le conflit russo-ukrainien qui s'est installé dans la durée que le nouveau conflit israélo-palestinien qui s'est déclaré début octobre sont porteurs de risques d'extension et donc de potentialités de choc économique. Or l'activité de la zone euro se révèle déjà extrêmement faible. De plus les faillites d'entreprises dans les pays de l'Union européenne sont à un niveau élevé. Les bas niveaux actuels des spreads de crédit peuvent donc apparaître totalement paradoxaux. Cela milite pour observer une certaine prudence relativement à l'évolution des spreads de crédit dans les prochaines semaines.

Au 28 mars 2024, le fond PALATINE GLOBAL ASSETS présente une performance sur un an glissant de **1,51%** pour la part I et **1,12%** pour la part R quand l'indicateur de référence présente une performance de +7,98%.

Les performances passées de l'OPCVM ne préjugent pas de ses performances futures.

III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;

- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2023/2024, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2023/2024, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC 40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.

- La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Palatine Asset Management – TSA 60140 – 93736 Bobigny Cedex 9.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2023 est disponible sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019
ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante www.palatine-am.com

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 collaborateurs fin de période / 28 ETP) a représenté 3 027 K€, et se décompose pour 2 354 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 673 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI - PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
NL0014555419	NEDERLAND 0% 15/07/30	Achat d'obligations	30/06/2023	1 800 000	1 494 162
DE000BU25018	BOBL 2.40% 19/10/28	Achat d'obligations	30/06/2023	1 500 000	1 490 444
NL0010418810	NEDERLAND 1.75% 15/07/23	Vente d'obligations	30/06/2023	1 200 000	1 219 779
NL0010418810	NEDERLAND 1.75% 15/07/23	Achat d'obligations	04/04/2023	1 200 000	1 212 031
ES0000012B62	SPAIN 0.35% 30/07/23 *EUR	Vente d'obligations	30/06/2023	1 200 000	1 201 117
ES0000012B62	SPAIN 0.35% 30/07/23 *EUR	Achat d'obligations	04/04/2023	1 200 000	1 192 845
BE0000339482	LINEAIRE OLO 0.2% 22/10/23	Vente d'obligations	30/06/2023	120 000 000	1 189 809
BE0000339482	LINEAIRE OLO 0.2% 22/10/23	Achat d'obligations	04/04/2023	120 000 000	1 183 764
DE0001135085	BUND 4.75% 04/07/28	Achat d'obligations	20/04/2023	100 000 000	1 147 860
NL0014555419	NEDERLAND 0% 15/07/30	Achat d'obligations	30/06/2023	1 300 000	1 079 000

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 28/03/2024 : - OPCVM = 9,87 % de l'actif net.

- VIII- INFORMATIONS PARTICULIERES

CHANGEMENTS INTERVENUS :

- ✓ Outils de gestion de la liquidité

L'Autorité des marchés financiers a fait évoluer sa doctrine pour faciliter la mise en place des outils de gestion de la liquidité que sont les mécanismes de plafonnement des rachats à titre provisoire (*gates*) et le *Swing Pricing* :

- Mécanismes de plafonnement des rachats à titre provisoire (*gates*) : ce mécanisme exceptionnel permet d'étaler de façon provisoire les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès qu'elles excèdent un certain niveau défini dans la documentation juridique des fonds. Le déclenchement n'opère qu'en cas de circonstances inhabituelles de liquidité et des rachats anormalement important au passif.
- *Swing Pricing* : Le *Swing Pricing* est le mécanisme par lequel la Valeur Liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif. Il permet de conforter l'égalité des porteurs.

La société de gestion a fait le choix d'intégrer ces outils de gestion de la liquidité dans votre fonds à compter du 31/12/2023.

- ✓ Délégation de la gestion financière

Depuis le 2 janvier 2024, la gestion financière est déléguée à Ostrum Asset Management dans le cadre d'un partenariat stratégique et afin de bénéficier de ses capacités d'analyse crédit. Palatine Asset Management et Ostrum Asset Management appartiennent au même groupe (BPCE).

CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

PALATINE GLOBAL ASSETS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

PALATINE GLOBAL ASSETS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE GLOBAL ASSETS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE GLOBAL ASSETS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 437 564,30	12 455 049,87
Actions et valeurs assimilées	0,00	121 680,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	121 680,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	9 313 692,30	11 189 758,87
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 313 692,30	11 189 758,87
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 078 122,00	1 140 511,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 078 122,00	1 140 511,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	45 750,00	3 100,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	45 750,00	3 100,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	181 630,70	109 269,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	181 630,70	109 269,20
COMPTES FINANCIERS	365 153,45	1 025 706,17
Liquidités	365 153,45	1 025 706,17
TOTAL DE L'ACTIF	10 984 348,45	13 590 025,24

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 423 295,77	14 048 762,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-450 059,71	-569 776,16
Résultat de l'exercice (a,b)	-46 377,29	91 722,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 926 858,77	13 570 709,29
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	45 750,00	3 100,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	45 750,00	3 100,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	45 750,00	3 100,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	11 713,00	16 187,91
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 713,00	16 187,91
COMPTES FINANCIERS	26,68	28,04
Concours bancaires courants	26,68	28,04
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10 984 348,45	13 590 025,24

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0623	0,00	3 536 400,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0624	5 912 500,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	2 642 500,00	0,00
EURO STOXX 50 0624	1 261 250,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15 646,16	8 309,36
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	148 471,99
Produits sur obligations et valeurs assimilées	103 004,68	206 914,94
Produits sur titres de créances	0,00	993,65
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	118 650,84	364 689,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 320,37	5 758,04
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 320,37	5 758,04
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	115 330,47	358 931,90
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	166 254,32	241 053,82
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-50 923,85	117 878,08
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 546,56	-26 155,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-46 377,29	91 722,70

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010706952 - Part PALATINE ABSOLUMENT Part R : Taux de frais maximum de 2,00 % TTC.

FR0007070982 - Part PALATINE ABSOLUMENT Part I : Taux de frais maximum de 1,50 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	13 570 709,29	15 602 415,30
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 846 583,66	5 948 380,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 651 582,71	-7 334 746,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	213 773,66	241 513,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-739 839,04	-1 655 887,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	213 245,00	2 520 314,36
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-245 784,27	-1 877 748,57
Frais de transactions	-2 102,20	-52 449,90
Différences de change	16 483,87	15 626,58
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	794 565,36	1 474,18
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	98 296,67	-696 268,69
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	696 268,69	697 742,87
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-38 270,00	43 940,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-35 170,00	3 100,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 100,00	40 840,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-50 923,85	117 878,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	10 926 858,77	13 570 709,29

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 313 692,30	85,24
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	9 313 692,30	85,24
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 261 250,00	11,54
Taux	8 555 000,00	78,30
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	9 816 250,00	89,84

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	9 313 692,30	85,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 153,45	3,34
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26,68	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	8 555 000,00	78,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 146 023,73	19,64	1 327 220,63	12,15	5 840 447,94	53,45
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	365 153,45	3,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	26,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 642 500,00	24,18	5 912 500,00	54,11	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 SGD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	50 958,23	0,47	18 784,12	0,17	23,82	0,00	15,69	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26,68	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	181 630,70
TOTAL DES CRÉANCES		181 630,70
DETTES		
	Frais de gestion fixe	11 713,00
TOTAL DES DETTES		11 713,00
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		169 917,70

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE ABSOLUMENT Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	16 400	2 281 177,97
Parts rachetées durant l'exercice	-23 377	-3 244 289,53
Solde net des souscriptions/rachats	-6 977	-963 111,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	61 945	
Part PALATINE ABSOLUMENT Part R		
Parts souscrites durant l'exercice	11 423	565 405,69
Parts rachetées durant l'exercice	-48 741	-2 407 293,18
Solde net des souscriptions/rachats	-37 318	-1 841 887,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45 411	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE ABSOLUMENT Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE ABSOLUMENT Part R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	116 531,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-13,84
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	49 753,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-17,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 078 122,00
	FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	511 082,00
	FR0010744219	PALATINE GLOBAL BONDS PART I	567 040,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 078 122,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-46 377,29	91 722,70
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-46 377,29	91 722,70

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-29 712,59	75 412,26
Total	-29 712,59	75 412,26

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-16 664,70	16 310,44
Total	-16 664,70	16 310,44

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-450 059,71	-569 776,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-450 059,71	-569 776,16

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-356 793,70	-398 747,73
Total	-356 793,70	-398 747,73

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-93 266,01	-171 028,43
Total	-93 266,01	-171 028,43

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	3 321 601,35	6 055 747,71	15 602 415,30	13 570 709,29	10 926 858,77
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part I en EUR					
Actif net	3 142 870,97	5 039 773,13	13 694 652,65	9 501 517,75	8 668 503,43
Nombre de titres	27 034	38 625	96 463	68 922	61 945
Valeur liquidative unitaire	116,25	130,47	141,96	137,85	139,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,50	9,15	18,77	-5,78	-5,75
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,15	-2,44	-1,71	1,09	-0,47
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part R en EUR					
Actif net	178 730,38	1 015 974,58	1 907 762,65	4 069 191,54	2 258 355,34
Nombre de titres	4 216	21 573	37 513	82 729	45 411
Valeur liquidative unitaire	42,39	47,09	50,85	49,18	49,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,18	3,32	6,74	-2,06	-2,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,43	-1,35	-0,99	0,19	-0,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	100 000	94 134,94	0,87
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.1% 15-11-29	EUR	1 000 000	998 272,79	9,14
BUNDSOBLIGATION 2.4% 19-10-28	EUR	100 000	102 125,58	0,93
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	EUR	1 000 000	1 130 960,11	10,35
TOTAL ALLEMAGNE			2 325 493,42	21,29
BELGIQUE				
EUROPEAN UNION 2.75% 05-10-26	EUR	1 000 000	1 010 019,73	9,24
TOTAL BELGIQUE			1 010 019,73	9,24
ETATS-UNIS				
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	300 000	308 098,65	2,82
TOTAL ETATS-UNIS			308 098,65	2,82
FRANCE				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-26	EUR	1 200 000	1 136 004,00	10,39
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 3.375% 29-06-30	EUR	300 000	312 299,24	2,86
TOTAL FRANCE			1 448 303,24	13,25
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.75% 17-07-29	EUR	1 400 000	1 407 978,55	12,89
TOTAL LUXEMBOURG			1 407 978,55	12,89
PAYS-BAS				
BMW FIN 0.2% 11-01-33 EMTN	EUR	200 000	156 168,71	1,43
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-30	EUR	3 100 000	2 657 630,00	24,32
TOTAL PAYS-BAS			2 813 798,71	25,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			9 313 692,30	85,24
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			9 313 692,30	85,24
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	EUR	2 200	511 082,00	4,67
PALATINE GLOBAL BONDS PART I	EUR	4 000	567 040,00	5,19
TOTAL FRANCE			1 078 122,00	9,86
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 078 122,00	9,86
TOTAL Organismes de placement collectif			1 078 122,00	9,86
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	50	10 580,00	0,09
EURO SCHATZ 0624	EUR	25	-4 750,00	-0,04
EURO STOXX 50 0624	EUR	-25	-41 000,00	-0,37
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-35 170,00	-0,32
TOTAL Engagements à terme fermes			-35 170,00	-0,32
TOTAL Instruments financier à terme			-35 170,00	-0,32
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	35 170	35 170,00	0,32

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Appel de marge			35 170,00	0,32
Créances			181 630,70	1,67
Dettes			-11 713,00	-0,11
Comptes financiers			365 126,77	3,34
Actif net			10 926 858,77	100,00

Parts PALATINE ABSOLUMENT Part I	EUR	61 945	139,93
Parts PALATINE ABSOLUMENT Part R	EUR	45 411	49,73